

UNITÉS COMMUNES ORP- CSR*

Unités communes ORP - CSR

- 1) Pourquoi? → Genèse du projet
- 2) Qui? → Partenaires
- 3) Objectif? → But et plus-value
- 4) Pour qui? → Public concerné
- 5) Comment? → Organisation et modalités
- 6) Défis → Prochaines étapes

1. Genèse du projet

- ▶ Programme de législature 2012-2017 VD: « prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle »
- ▶ Moins de 20% des bénéficiaires de l'aide sociale vaudois sont suivis par les ORP
- ▶ Estimation action sociale – 100 bénéficiaires = 2.5 millions d'économie pour les finances publiques

2. Partenaires

CII

- La Ville de Lausanne – Service du travail et Service social
- Régions vaudoises d'action sociale
- Le Canton de Vaud : Départements de la santé et de l'action sociale
Département de l'économie de l'innovation et du sport

«Externes»

- ▶ Projet validé par la Confédération – SECO
- ▶ Etude scientifique¹ de deux ans financée par le SECO et confiée à l'IDHEAP-HEC. L'étude porte sur une analyse de données quantitatives et qualitatives.

3. Objectifs

- ▶ Associer les visions et les compétences de deux métiers
 - CP + AS ⇒ **insertion professionnelle**
 - ▶ Personnaliser et intensifier l'encadrement des bénéficiaires
 - Ratio des dossiers CP et AS inférieurs à la moyenne
 - ▶ Optimiser le recours aux mesures
 - accès aux deux catalogues de mesures
 - ▶ Répondre aux questions d'inaptitude par **l'inclusion**
 - maintien en suivi UC du bénéficiaire déclaré inapte
-

4. Public-cible

- ▶ Demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion (RI)

- ▶ Exceptions
 - Disponibilité inférieure à 50%
 - Demandes AI en cours ou rente avec capacité résiduelle minimale de 50%
 - Âge : 18-25 ans et > 60 ans
 - Dispensé de suivi

5. Principales modalités

Objectif permanent ⇒ prise d'emploi (insertion professionnelle)

- ▶ Stratégie commune de réinsertion socioprofessionnelle dans l'intérêt du bénéficiaire
- ▶ Conseil en placement et si nécessaire appui social coordonné/simultané
- ▶ Accompagnement de la famille
- ▶ Accès permanents au catalogues des mesures AC et AS
- ▶ Accès permanent aux postes vacants, y.c 121a
- ▶ Utilisation du barème de sanctions du SDE (Lemp)

6. Prochaines étapes

... et défis:

- ✓ Création des UC
- ✓ Intégration d'autres partenaires (AI – médecins)
- ✓ Communication et protection des données
- ✓ Gouvernance

Discussion

1. Entrée dans le dispositif (éligibilité)
2. Communication entre les dispositifs partenaires
3. Consolidation du dispositif sous l'angle institutionnel

Merci de votre attention